



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019 DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE PAS-DE-CALAIS

Les services de l'État, par la diversité de leurs interventions et l'importance de leurs responsabilités, jouent un rôle majeur dans la vie des territoires, en collaboration avec de nombreux acteurs publics et professionnels, et au premier rang d'entre eux les collectivités territoriales.

Le présent rapport d'activité a pour objet de rendre compte, sans prétendre à l'exhaustivité, de la variété des missions assurées et des actions menées au service de nos concitoyens tout au long de l'année 2019 dans le département du Pas-de-Calais, en mettant en exergue certaines actions emblématiques menées par les services de l'État.

Les actions menées par l'État couvrent de nombreux domaines. Régalien tout d'abord avec notamment la sécurité des populations, mais aussi la politique de l'emploi, le développement du territoire, le renforcement de la cohésion sociale, l'éducation et la jeunesse.

L'année 2019 témoigne de l'engagement de l'État dans tous ces domaines. Elle aura été particulièrement marquée par les préparatifs du Brexit, la contribution locale au grand débat national qui a suivi le mouvement des gilets jaunes.

Ce rapport d'activité témoigne également du professionnalisme et de la capacité d'adaptation renouvelée des administrations territoriales de l'État et de leurs agents dont l'action est tournée vers un seul but : servir le mieux possible l'État républicain et ses valeurs sur l'ensemble du territoire national.

Louis LE FRANC
Préfet du Pas-de-Calais



Assurer la sécurité des citoyens

- La sécurité publique
- La lutte contre la radicalisation
- La sécurité routière
- Répondre au défi migratoire
- Préparer le Brexit

Protéger les populations

- La prévention et gestion des risques
- La sécurité sanitaire
- La protection du consommateur

Développer l'offre éducative

- Accompagner tous les enfants
- Lutter contre le décrochage scolaire

Promouvoir l'emploi et le développement économique

- Encourager le développement économique
- Soutenir l'emploi

Renforcer la cohésion sociale

- Renforcer la citoyenneté des jeunes
- La politique de l'habitat
- Lutter contre les exclusions sociales
- Promouvoir la pratique du sport
- La politique de la ville
- Le grand débat national

Aménager et développer durablement le territoire

- La rationalisation de l'intercommunalité
- Des financements de l'État au service des territoires
- Le pilotage des grands projets structurants
- Préserver l'environnement et favoriser la transition énergétique

Moderniser l'État au service des usagers et des collectivités

- La dématérialisation des procédures
- L'accompagnement de tous les publics

Les temps forts de la communication de l'État en 2019

- Faits marquants de l'année 2019
- Communication interministérielle
- Des temps forts annuels

L'effort financier de l'État en 2019

Assurer la sécurité des citoyens

La sécurité de la population est une des priorités de l'action de l'État. A travers ses différentes directions (ordre public, sécurité routière, sécurité civile, sécurité sanitaire...), plusieurs centaines d'agents sont mobilisés quotidiennement dans le Pas-de-Calais au service de la sécurité des citoyens du département.

La sécurité publique

Sur le département, on observe une hausse de la délinquance générale en 2019 de 1,92 % avec 70 892 faits en 2019, soit 1 335 de plus qu'en 2018. Dans le détail, on observe une forte hausse des atteintes volontaires à l'intégrité physique (+ 10,4%) et des atteintes aux biens (+ 5,05%) mais qui s'accompagne d'une baisse des cambriolages (- 3,55%) et des violences crapuleuses (- 11,5%). En parallèle, le taux d'élucidation des faits est resté stable autour de 45 %.

Les services de l'État sont par ailleurs restés particulièrement mobilisés afin d'assurer la sécurité de nombreux événements. Au total, le centre opérationnel départemental de la préfecture (COD), chargé de piloter les différents services de sécurité et de secours a été ouvert 54 jours en 2019 pour gérer des crises, telles que les blocages routiers provoqués par les gilets jaunes et assurer la coordination d'événements festifs accueillant un très nombreux public, tels que l'Enduropale et le marché de Noël d'Arras.

La lutte contre la radicalisation

L'année 2019 s'inscrit dans la continuité et le renforcement des dispositifs mis en place en 2015. Premier destinataire des signalements en matière de lutte contre la radicalisation, le préfet coordonne l'action des forces de sécurité et supervise l'accompagnement social des familles au moyen de deux instances de suivi et le partenariat avec l'association Itinéraires.

Par ailleurs, pour la prévention de la radicalisation en milieu carcéral, deux nouveaux quartiers d'évaluation de la radicalisation (QER) ont été ouverts à la maison centrale de Vendin-le-Vieil en 2019.

La sécurité routière

L'année 2019 reflète une stabilité du nombre des décès dans le Pas-de-Calais (61 victimes). Cependant le nombre d'accidents et de blessés est en hausse en 2019 (585 contre 549 en 2018, soit + 7 %).

Le nombre d'accidents corporels est en hausse (763 contre 719 en 2018, soit + 6 %), tout comme le nombre de blessés hospitalisés (431 contre 358 en 2018, soit + 20 %).

La vitesse reste la première cause de mortalité routière dans le département. Elle représente 45 % des accidents mortels, les autres causalités étant l'inattention (18%), l'alcoolémie (13%), la consommation de stupéfiants (7%), le non-respect des règles de priorité (7%) et le changement de file (4 %).

Comme les années précédentes, en 2019, de nombreuses actions de prévention et de répression ont été menées.

Répondre au défi migratoire

L'année 2019 a été marquée par la recrudescence des tentatives de traversée par la voie maritime du détroit du Pas-de-Calais.

Au total, 303 tentatives et traversées ont été recensées par les forces de l'ordre, dont 130 tentatives interceptées par les autorités françaises (43%) concernant 1 447 migrants et 173 traversées réussies (57%), impliquant 905 personnes. S'y ajoutent, 87 découvertes sur le littoral, d'embarcations ou de matériels d'aide à la traversée. De plus, 26 filières de passeurs ont été démantelées.

Pour contrer ce phénomène, un plan de prévention et de lutte a été arrêté en janvier 2019. Il s'articule autour de plusieurs actions fortes :

- la surveillance accrue du littoral par des patrouilles pédestres ou motorisées de militaires de la gendarmerie départementale, renforcés de 45 réservistes et ponctuellement par l'escadron de la gendarmerie mobile affecté à la sécurisation du site Eurotunnel. En complément, la direction départementale de la sécurité publique a augmenté la surveillance dans les ports de Boulogne-sur-Mer et de Calais ainsi que sur les plages de Blériot-Plage et de Marck, alors que la brigade équestre patrouille dans les espaces dunaires.
- des actions de prévention qui visent à sensibiliser les élus, les gestionnaires des ports commerciaux ou de plaisance, ainsi que les commerces spécialisés dans la vente ou la location d'équipements et d'accessoires nautiques.
- la coordination régulière entre les services français et britanniques, qui travaillent de concert au centre conjoint de coordination et d'information installé à Coquelles.



© DICOM

Préparer le Brexit

La sortie effective du Royaume-Uni de l'Union européenne conduira dès le 1^{er} janvier 2020, au rétablissement d'une frontière maritime sur le littoral du Pas-de-Calais. Les services de l'État ont donc consacré la plus grande partie de 2019 à se préparer de manière coordonnée et pertinente aux différents impacts frontaliers attendus du Brexit.

Ainsi, deux dossiers sont particulièrement suivis. D'une part, la fluidité et la sécurité du trafic transmanche au port de Calais et au terminal Eurotunnel ainsi que les accès autoroutiers et d'autre part, la pérennisation des accès aux zones de pêche britanniques pour les navires basés à Boulogne/mer et à Calais. Concrètement, l'État et les opérateurs portuaires comme ferroviaires, ont réalisé des investissements conséquents en infrastructures de contrôle sur les points de passage frontaliers, afin de répondre au rétablissement des formalités aux frontières entre la France et la Grande-Bretagne. Ces préparatifs se sont accompagnés du recrutement et de la formation de ressources humaines rapidement opérationnelles : 145 agents pour mener les contrôles sanitaires et phytosanitaires des marchandises et 80 agents pour les procédures douanières.

Actions marquantes en 2019

La douane veille sur la frontière maritime

En 2019, près de 790 000 articles de contrefaçons ont été saisis par la douane principalement dans des cargaisons de marchandises commerciales à destination de l'Union européenne.

Les contrôles de la douane ont également permis des saisies en nombre de produits stupéfiants, 1 153 kg représentant une valeur marchande estimée à 14,3 millions d'euros.

Chiffres clés en 2019

61 personnes tuées sur les routes du Pas-de-Calais en 2019 (chiffre resté stable par rapport à 2018)

213 protocoles de participation citoyenne signés entre les collectivités territoriales et les forces de l'ordre

752 698 euros versés aux collectivités et aux associations pour mener des actions de prévention de la délinquance

71 tentatives de passages de la Manche par des migrants montés sur des petites embarcations ont été recensées par les forces de l'ordre, dont 40 traversées réussies.

La prévention et gestion des risques

Les risques naturels

En 2019, 7 plans particuliers d'exposition aux risques (PPR) « inondation de bassin » et 1 PPR « mouvements de terrain » ont été en cours d'élaboration ou de révision. En parallèle, 2 études sur les aléas inondation des bassins versants de l'Authie et de la Souchez, ainsi qu'une étude sur l'évolution du trait de côte sur le littoral des départements du Pas-de-Calais et du Nord ont été engagées.

Dans le cadre des procédures en cours, l'État a porté à connaissance les résultats des études d'aléas et a accompagné les collectivités dans l'instruction des actes d'urbanisme en proposant des préconisations à utiliser au titre du Code de l'urbanisme.

L'État accompagne financièrement les collectivités, principalement via le Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) dit Fonds Barnier, pour leurs études et travaux dans le cadre de la prévention des risques. Ainsi, il cofinance les Programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI), portés par les collectivités territoriales ou leurs groupements. Les actions des PAPI sont réalisées à l'échelle des bassins versants de cours d'eau correspondant aux périmètres des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Dans le département, 7 PAPI sont en cours d'élaboration ou de révision (Audomarois, Bresle-Somme-Authie, delta de l'Aa, Canche, Boulonnais).

Les risques technologiques

En 2019, les services de l'État ont maintenu un rythme de contrôle soutenu des ICPE, relevant d'activités industrielles ou de services susceptibles de provoquer des pollutions, des nuisances ou des risques.

435 visites d'inspection ont été effectuées par la DREAL, chaque établissement étant inspecté selon une fréquence définie en fonction de ses enjeux. Elles ont donné lieu à 49 arrêtés de mise en demeure, de suite à l'inobservation, des prescriptions imposées à l'exploitant.

Par ailleurs, plus de 200 contrôles inopinés ont été diligentés en 2019 pour s'assurer de la conformité des rejets industriels dans l'eau et dans l'air, ou bien par exemple pour prévenir la légionellose.

La gestion des impacts de la sécheresse

Le Pas-de-Calais a subi au printemps et à l'été 2019, une situation de sécheresse prolongée, caractérisée par des niveaux de nappes phréatiques historiquement bas. Pour y faire face, le préfet a pris un arrêté de vigilance dès le 4 avril 2019, puis un arrêté d'alerte le 12 juillet 2019, visant à imposer des mesures de restriction de la consommation d'eau sur l'ensemble du département. La situation en fin d'été estival étant toujours préoccupante, l'arrêté du 12 juillet a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2019.

Par ailleurs, de nombreux forages ont été fortement impactés et des interconnexions d'urgence ont dû être mises en place pour alimenter les populations en eau potable.

A tous ces titres, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) a réalisé 105 contrôles de terrain.

La sécurité sanitaire

La Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) a veillé en 2019 à la sécurité sanitaire et alimentaire tout au long de la chaîne de production, en menant notamment des contrôles des produits de la pêche dans le port de Boulogne-sur-Mer, ainsi que sur les produits issus des 9 abattoirs de boucherie du Pas-de-Calais.

Au cours de l'année, les services de la DDPP ont géré 87 alertes ; 16 pour des produits industriels et 71 pour des denrées alimentaires, dont 16 toxi-infections alimentaires collectives.

Protection du consommateur

La DDPP protège les droits des consommateurs : 818 visites d'établissements réalisées ont donné lieu à 195 avertissements, 68 injonctions administratives, 29 procès-verbaux pénaux ou administratifs. Les contrôles menés sur initiative ou sur plaintes, concernaient notamment l'obligation d'une information loyale et pré-contractuelle du consommateur, les offres promotionnelles dans le cadre de la loi Egalim, la recherche de pratiques frauduleuses dans les secteurs d'activité de la vente de véhicules d'occasion, la rénovation thermique et énergétique, le dépannage à domicile, la vente hors établissement ou à distance d'assurances complémentaires santé.

La DDPP assure une permanence consommation, pour accueillir physiquement ou téléphoniquement les plaignants. Plus de 700 affaires suivies ont concerné des litiges civils, relevant de la téléphonie, de la vente à distance pour des problèmes de livraison, de malfaçons lors de travaux.

De plus, la DDPP contrôle les produits industriels et les prestations de service. Dans ce cadre, 392 visites en entreprise ont donné lieu à 127 suites administratives ou pénales.

Enfin, la DDPP assure également le suivi de la commande publique dans le département. Ses agents ont été invités à 525 commissions organisées par des acheteurs publics.



Opération Interministérielle Vacances – Stella-Plage
13 août 2019

Actions marquantes en 2019

L'Opération Interministérielle Vacances

Chaque année, du 1^{er} juin au 30 septembre, sous l'autorité de préfet, la DDPP coordonne l'action de plusieurs services de l'État (DDCS, Direccte, police, gendarmerie, affaires maritimes) et organise la couverture médiatique des opérations menées.

Les contrôles organisés en 2019 ont porté en priorité sur l'hébergement de plein air et l'offre en ligne, les activités et produits liés au bien-être, à la détente et aux loisirs, les services de restauration dans les zones à forte densité touristique. Les 444 visites effectuées ont donné lieu à 160 avertissements, 26 injonctions administratives et mises en demeure, pour l'essentiel en rapport avec les conditions d'hygiène des établissements alimentaires ou la sécurité des aires de jeux, ainsi que 20 procès verbaux et 5 procédures de fermeture d'établissements sous régime du contradictoire.

La gestion des épizooties

La surveillance et la gestion préventive des maladies animales sont une tâche permanente de la DDPP qui anime un réseau des partenaires dont le Groupement de défense sanitaire, les vétérinaires sanitaires et les laboratoires.

En 2019, trois foyers de tuberculose bovine ont été détectés dans le département du Pas-de-Calais. Les animaux ont fait l'objet d'un abattage et, après désinfection des installations d'élevage puis indemnisation des éleveurs par l'État, les troupeaux ont pu être reconstitués dans toutes les exploitations concernées.

Le marché de l'automobile

Au cours de 2019, la DDPP a reçu une centaine de plaintes de consommateurs se rapportant principalement à des tromperies sur le kilométrage et l'état du véhicule d'occasion, à l'impossibilité d'immatriculer celui-ci faute de documents en règle, à la non remise du contrôle technique avant la vente, au défaut d'informations pré-contractuelles du consommateur, à l'absence de qualification professionnelle des vendeurs.

Ces plaintes traitées en collaboration avec les services de la préfecture et la Direccte, ont donné lieu à plus de 100 contrôles de professionnels de l'automobile. Il en est résulté l'établissement de procédures répressives, principalement pour tromperie, publicité trompeuse ainsi qu'à des rapports au procureur de la République pour travail illégal ou escroquerie en bande organisée.

Le département du Pas-de-Calais accueille près de 250 000 élèves dans l'enseignement public et plus de 42 000 élèves dans l'enseignement privé, mais la baisse des effectifs est constante depuis plusieurs années, encore 2 946 élèves de moins à la rentrée 2019, dans le premier degré public.

Accompagner tous les enfants

Focaliser l'action sur le 1er degré, en particulier dans les territoires les plus en difficulté

À la rentrée 2019, sur les territoires en éducation prioritaire, la priorité a été donnée à l'allègement des effectifs des classes de CP en REP et de CE1 en REP+. Ce sont ainsi 64 postes supplémentaires qui ont été mobilisés pour la mise en œuvre de ce dispositif et au total, 766 classes de CP et CE1 en éducation prioritaire ont bénéficié du dédoublement.

Pour les territoires ruraux, le département a bénéficié d'une dotation de 5 ETP nouveaux et ces moyens ont notamment été utilisés pour accompagner la restructuration des réseaux d'écoles. En effet, la proportion des petites écoles rurales de 1 à 3 classes s'élève à 40,94 %

Mieux accueillir les élèves à besoins éducatifs particuliers

La rentrée 2019 a été préparée avec la volonté d'être pleinement inclusive. Ainsi l'accompagnement des élèves en situation de handicap a donné lieu à l'activation dès le 1^{er} juillet 2019 et au niveau départemental, d'une cellule d'accueil, d'écoute et de réponse destinée aux parents et responsables légaux d'élèves. Par ailleurs, 74 pôles inclusifs d'accompagnement localisé (PIAL) ont été constitués sur le territoire pas-de-calaisien, dont 7 dans l'enseignement privé sous contrat.

Au 31 décembre 2019, 6 800 élèves bénéficiaient effectivement de l'accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire (AESH), via la CDAPH du Pas-de-Calais et plus de 2 400 élèves étaient scolarisés dans les dispositifs ULIS (unité locale d'inclusion scolaire).

Lutter contre le décrochage scolaire

L'organisation opérationnelle repose sur un dispositif triple : les groupes de prévention du décrochage scolaire (GPDS), mis en place dans chaque établissement du second degré ; le réseau FOQUALE, organisé et animé par un proviseur de lycée dans chaque bassin scolaire ; les plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD), implantées dans un des CIO de chaque bassin scolaire et pilotées par le directeur de CIO.

En complément, un accord-cadre de partenariat entre l'AREFIE Hauts de France et l'Éducation nationale, a été passé courant 2019, suite à un appel à projets Repérer et mobiliser les publics invisibles et en priorité les plus jeunes d'entre eux.

Début 2019, ce sont 3 485 élèves qui étaient identifiés comme décrocheurs et pris en charge à ce titre.

Actions marquantes en 2019

Dispositif « petits-déjeuners » dans les écoles publiques

Cette mesure s'inscrit dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Elle encourage, dans les écoles primaires situées dans des territoires prioritaires du département (REP / REP +, quartiers prioritaires de la politique de la ville, territoires ruraux en fortes difficultés sociales, cités éducatives, bassin minier), la distribution de petits-déjeuners, sur le temps scolaire ou périscolaire, selon le choix de l'école et de la commune.

Un volet éducatif accompagne cette distribution afin d'apporter aux élèves une éducation à l'alimentation permettant de développer un projet pédagogique et éducatif. Après une phase expérimentale initiée en mars 2019, la mise en œuvre des petits-déjeuners gratuits a été élargie à l'ensemble du département du Pas-de-Calais à compter de la rentrée scolaire 2019. 112 écoles réparties sur 14 communes et 12 circonscriptions ont pris part au dispositif au titre de l'année scolaire 2019-2020. Plus de 114 000 euros ont ainsi été versés par l'État aux communes engagées dans le dispositif, au titre de la période septembre – décembre 2019.

Mise en place des cités éducatives à Arras, Boulogne-sur-Mer, Calais et Lens

Le programme des Cités éducatives consiste en une coopération renforcée de l'ensemble des acteurs publics, associatifs et de la société civile, mobilisés dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville autour des enjeux éducatifs. Il repose sur la création d'un fonds dédié destiné à financer des actions sociales et éducatives menées dans le cadre du projet de la cité éducative.

Ce sont au total, 60 000 euros qui ont été consacrés par l'État à ce dispositif en 2019.



Déplacement de Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et de Julien DENORMANDIE, ministre chargé de la Ville et du Logement dans le cadre de la mise en place des Cités Éducatives – 2 mai 2019

Promouvoir l'emploi et le développement économique

En 2019, les services de l'État sont restés mobilisés afin de soutenir l'emploi et de favoriser le développement économique du département, en coopération avec de nombreux partenaires.

Soutenir l'emploi

La lutte contre le chômage des jeunes et des personnes en difficulté

L'accompagnement des jeunes vers l'emploi est soutenu par le biais notamment, du Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA), de la Garantie Jeunes et du parrainage. En 2019, plus de 1,479 million d'euros a été versé à ce titre aux 9 missions locales du Pas-de-Calais, permettant ainsi d'accompagner 9 426 jeunes.

L'insertion par l'activité économique (IAE) des demandeurs d'emploi de longue et de très longue durée

Le secteur de l'IAE dans le Pas-de-Calais a été très dynamique en 2019.

En effet, le nombre de postes d'insertion conventionnés a progressé, le taux d'occupation de ces postes a été satisfaisant, alors que l'offre d'insertion s'est développée à la fois sur le bassin minier et sur les territoires repris au plan pauvreté (Calaisis et Boulonnais).

En complément, le dispositif du Parcours emploi compétences (PEC) a pu être mobilisé au profit de 2 641 chômeurs de longue ou très longue durée.

Encourager le développement économique

Soutenir les entreprises et bassin d'emplois en difficultés

Le comité départemental d'examen des difficultés de financement (CODEFI) s'efforce d'apporter des réponses opérationnelles aux entreprises en difficulté à ces dernières.

Ainsi, des délais de paiement ou des remises de dette peuvent être accordés aux entreprises connaissant des difficultés conjoncturelles de paiement de leurs échéances fiscales et sociales. En 2019, la commission des chefs de services financiers (CCSF) a aidé 63 entreprises employant 735 salariés, pour un montant de 12,6 millions d'euros de dettes, et les services des impôts des entreprises ont accordé des délais de paiement à 112 d'entre elles.

L'État autorise également, au cas par cas, certains dispositifs comme le recours à l'activité partielle, dans un cadre conciliant une prise en charge de la rémunération du salarié par l'employeur et un remboursement partiel de l'employeur par l'État. En 2019, 345 entreprises, contre 413 en 2018, ont sollicité une autorisation de recours à l'activité partielle, concernant 5 964 salariés. Cette baisse de 20,8% s'inscrit dans la continuité de l'année précédente qui avait déjà enregistré une baisse de 22,4% des demandes de recours à l'activité partielle.

Enfin, 8 conventions de revitalisation de territoire étaient actives en 2019 sur le département, pour un montant total de 5,9 millions d'euros et l'objectif de créer 1 197 emplois.

Attirer les entreprises et accompagner leur développement

Au titre de l'année 2019, le Crédit d'impôt pour la compétitivité des entreprises (CICE) a concerné 21 526 dossiers dans le département et a totalisé 212 millions d'euros (contre 21 008 entreprises et 214 millions d'euros en 2018). A ce titre, 13 413 entreprises redevables de l'impôt sur les sociétés ont bénéficié, soit d'une restitution directe, pour un montant global de 106 millions d'euros, soit d'une imputation sur l'impôt dû pour 90 millions d'euros et 8 113 entreprises individuelles ont globalement reçu 16 millions d'euros. Corrélativement, 32 entreprises ont pu préfinancer leur CICE auprès de la Banque Publique d'Investissement, pour un montant global de 2 millions d'euros.

Par ailleurs, un total de 21 760 demandes de remboursements de crédit de TVA déposées par les entreprises ont été traitées par les services des impôts des entreprises dans un délai qui, dans près de 92% des cas, est inférieur à trente jours. Le montant total de ces remboursements s'est élevé à 445,2 millions d'euros.

Le Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) a par ailleurs permis de soutenir 5 opérations dans le Pas-de-Calais, pour un total de 224 497 euros.

Enfin 2 entreprises s'installant ou se développant dans le Pas-de-Calais ont bénéficié de la prime d'aménagement du territoire (PAT), en 2019 (Thomas Maroquinerie à Saint-Laurent-Blangy, 300 000 euros de subvention pour la création de 186 emplois ; Laboratoire Biové à Arques, 500 000 euros de subvention pour la création de 120 emplois).

Le soutien au secteur agricole

En 2019, 54 dossiers d'investissement en faveur de l'autonomie et du renforcement de l'élevage ont été instruits par la DDTM, pour un montant d'aides de 2,6 millions d'euros, de même que 88 dossiers d'investissement en faveur de la réduction des impacts environnementaux et climatiques ont abouti pour un montant d'aides de 2,1 millions d'euros.

En outre, 5 403 exploitations agricoles ont perçu leurs aides directes aux surfaces, de la Politique agricole commune (PAC), dans les délais prévus et ce, pour un montant total de 104 millions d'euros. Ces aides constituent une composante très importante du revenu des agriculteurs et le Pas-de-Calais est le 10^{ème} département français pour son montant.

En ce qui concerne les aides à l'agriculture biologique, 153 dossiers ont été déposés, de même que 504 l'ont été pour des mesures agro-environnementales et climatiques,

L'accompagnement des pêcheurs professionnels

L'année 2019 aura été particulièrement difficile pour la flottille des fileyeurs de la Côte d'Opale, entraînant une fragilité des trésoreries des armements. La DDTM a instruit un nombre important de dossiers chaque mois au titre de l'indemnisation de l'activité partielle des entreprises du secteur, ainsi que des demandes d'aides financières.

Parallèlement, un travail mené avec les artisans pêcheurs, a conduit à l'élaboration en concertation, de projets d'encadrement de la pêche de nouvelles espèces de poissons, en vue d'une diversification de leur activité.

Actions marquantes en 2019

La réforme des entreprises adaptées

Entrée en vigueur au 1er janvier 2019, elle a permis de faire évoluer le modèle de l'aide à l'emploi des personnes handicapées dans une optique plus inclusive. Ainsi, le ciblage vers les populations les plus éloignées de l'emploi, notamment les titulaires de l'allocation adulte handicapé, a été renforcé. De même, une plus grande mixité et diversité des publics accueillis a été recherchée. Par ailleurs, de nouvelles formes de réponses à l'accompagnement de personnes handicapées vers l'emploi ont été expérimentées, notamment avec la création d'un CDD dit « tremplin », pour lequel 14,2 équivalents temps plein sont financés.

Chiffres clés en 2019

le Pas-de-Calais concentre une activité d'élevage d'animaux importante : **1 552** exploitations laitières, **1 144** exploitations de vaches allaitantes, **97** élevages de brebis et **12** de chèvres

212 millions d'euros de financement d'État, du crédit d'impôt en faveur de la compétitivité et de l'emploi

445,2 millions d'euros de remboursements de la TVA versés par d'État, au profit des entreprises

9 426 jeunes ont été accompagnés par un dispositif d'insertion, dans leur parcours vers l'emploi

2 641 chômeurs de longue ou très longue durée ont pu bénéficier d'un Parcours emploi compétences

121 structures d'insertion par l'activité professionnelle sont conventionnées par l'État, pour **3 122** postes d'insertion en équivalents temps plein subventionnés et **11 136** personnes en ont bénéficié

Renforcer la cohésion sociale

Renforcer la citoyenneté des jeunes

En 2019, le service civique a mobilisé près de 15 millions d'euros de l'État dans le département et le nombre de jeunes effectuant une mission a continué d'augmenter. Depuis 2010, ce sont ainsi 8 510 volontaires ont été accueillis, sur le territoire.

Les missions de service civique déployées par des structures du Pas-de-Calais profitent massivement aux jeunes du département et en particulier à ceux issus des territoires prioritaires. Les missions de solidarité représentent près de 30 % des missions de service civique dans le département.

Accompagner les associations

La délégation départementale à la vie associative aide au déploiement dans les territoires, des priorités de l'État, notamment avec un appui structurel et un accompagnement renforcé des associations, afin qu'elles puissent mieux répondre aux mutations qui les touchent.

En 2019, les appels à projets de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale ont été émis pour soutenir les associations autour de 2 priorités : le fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) et le fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP).

En complément, les 25 000 associations déclarées du Pas-de-Calais ont pu s'appuyer sur un dispositif d'appui suffisamment réactif et maillé sur le territoire, reposant notamment sur 24 points d'information à la vie associative

L'accès au logement

La poursuite de la mise en œuvre du plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme, a permis 505 relogements sociaux de personnes hébergés (soit +123 % de l'objectif annuel) et 58 relogements sociaux de bénéficiaires du droit d'asile. 145 places supplémentaires ont été par ailleurs mobilisées pour ces publics, au sein du parc de logements privés, dans le cadre de l'intermédiation locative.

S'agissant du droit au logement opposable (DALO), la commission de médiation a traité 332 dossiers, dont 123 ont été reconnus prioritaires et urgents, alors que 22 ménages ont fait l'objet de mesures d'accompagnement social (AVDL) et 20 dossiers ont nécessité d'être enrichis par des diagnostics sociaux.

La politique de l'habitat

En matière d'habitat privé, la massification des travaux de lutte contre la précarité énergétique a rencontré un vif succès dans le département en 2019, avec une augmentation de budget de 17% et plus de 5 700 logements concernés.

En 2019, l'ANAH a subventionné 28,3 millions d'euros de travaux pour les propriétaires occupants et propriétaires bailleurs (soit au total 6 023 logements rénovés, dont 128 propriétaires bailleurs).

Pour le parc de logements publics, les bailleurs sociaux ont programmé en 2019 des opérations de réhabilitation portant sur 2 044 logements, dépassant ainsi les objectifs régionaux.

Concernant la lutte contre l'habitat indigne, un plan d'action plan pluriannuel a été élaboré pour 2019/2021, afin de renforcer l'action coordonnée de l'ensemble des partenaires et notamment assurer un suivi des arrêtés constatant le péril des habitations.

Lutter contre les exclusions sociales

En 2019, l'État a financé 4 108 places d'hébergement d'urgence, d'insertion, de logements adaptés, ainsi que l'ensemble du dispositif de veille sociale. À ces places se sont ajoutées 282 autres mobilisées temporairement pour la période hivernale, ce qui a permis d'assurer une mise à l'abri des populations les plus fragiles. A Calais, un accueil spécifique de 420 places, a été activé 24 nuits, lors de l'hiver 2018/2019.

Promouvoir la pratique du sport

L'accès au sport pour le plus grand nombre est soutenu par les services de l'État. En 2019, les crédits relevant de l'Agence nationale du sport (ex CNDS) ce sont élevés à 1 889 501 euros pour le Pas-de-Calais. Cette enveloppe a notamment permis de soutenir 122 clubs locaux et 55 comités départementaux, de professionnaliser le mouvement sportif avec la création de 18 emplois et de 4 contrats d'apprentissage, et de soutenir des actions en faveur des publics relevant de la politique de la ville.

Par ailleurs, la part nationale dédiée aux équipements, a permis de soutenir 15 projets à l'initiative des collectivités locales pour un total de 1 679 000 euros.

La politique de la ville

Dans le Pas-de-Calais, plus de 160 000 habitants vivent dans les quartiers de la politique de la ville. En 2019, la DDCS et les délégués du préfet ont continué d'apporter un appui technique et méthodologique aux collectivités et aux communes signataires des contrats de ville et aux porteurs des projets.

Grâce à une dotation de 8 246 400 euros de crédits de fonctionnement, ce sont 650 projets et plus de 220 opérateurs qui ont été soutenus pour réaliser des projets auprès des habitants des quartiers prioritaires.

Dans le cadre du programme de soutien à l'investissement, la Dotation Politique de la ville a permis l'accompagnement de 45 opérations pour un montant de 8 463 361 euros et le paiement de 6 77 093 euros pour des opérations antérieures.

L'épilogue du mouvement des gilets jaunes : le grand débat national

Le 13 janvier 2019, le Président de la République s'est adressé par lettre, à tous les Français pour leur annoncer la tenue d'un grand débat national, dans le prolongement du mouvement des gilets jaunes.

Dans le département, cette démarche a été lancée le 15 janvier et s'est prolongée pendant 3 mois.

Cinq modes d'expression ont été retenus pour permettre aux citoyens d'exprimer librement leurs attentes, leurs idées et leurs propositions :

- les réunions d'initiative locale (RIL) : 156 rencontres ont été organisées dans le Pas-de-Calais. Le département est le 14^{ème} en France à avoir organisé le plus de RIL ;
- la mise à disposition de cahiers d'expression citoyenne dans les communes : 348 communes ont ouvert un cahier d'expression citoyenne, soit 36 % des communes du Pas-de-Calais. 348 ont été transmis à la Mission nationale du grand débat ;
- la transmission directe des propositions à la Mission du grand débat national sur le site internet du grand débat : près de 13 500 contributions directes ont été enregistrées ;
- la transmission directe des propositions à la Mission du grand débat national par voie postale ;
- un stand de proximité a été installé sur le parvis de la gare SNCF d'Arras les 25 et 26 février 2019.

Enfin, le 13 mars, une séquence médiatisée a clôturé l'organisation des réunions d'initiative locale dans le Pas-de-Calais. À cette occasion, le préfet a dressé un bilan du grand débat dans le Pas-de-Calais.

Actions marquantes en 2019

Signature officielle du Plan cadre de lutte contre les violences faites aux femmes et organisation du Grenelle départemental de lutte contre les violences conjugales

Dès l'été 2019, la Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité s'est concentrée sur la déclinaison départementale du Grenelle de lutte contre les violences conjugales. Après une cérémonie d'ouverture, organisée le 3 septembre 2019 et dans le cadre du Comité local d'aide aux victimes (CLAV), les 200 professionnels mobilisés ont participé à 4 ateliers thématiques traitant de la prise en charge des victimes, de la responsabilisation des auteurs, de la coordination des professionnels et de la reconnaissance des enfants témoins comme victimes. Les 500 contributions, compilées par la délégation, ont alimenté le plan cadre de lutte contre les violences faites aux femmes, 2019-2022, signé officiellement le 25 novembre 2019.

Le Pas-de-Calais territoire expérimentateur de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

L'année 2019 a marqué la première année de contractualisation du dispositif et affiche déjà des résultats encourageants. Le soutien de l'État s'est décliné selon trois logiques. Un premier niveau de mesures socle, est destiné à renforcer l'existant et préserver l'égalité par l'insertion des bénéficiaires du RSA et éviter les sorties sèches de l'ASE. Un second niveau de mesures d'initiatives territoriales, est destiné à prendre en compte des besoins spécifiques et nécessitant des réponses ciblées ou innovantes sur un territoire. Enfin, un troisième niveau au titre de l'engagement pour le renouveau du bassin minier, est destiné à accentuer et/ou décliner la réponse sur ce territoire.

Chiffres clés en 2019

234 associations ont bénéficié de 340 245 euros via le FDVA pour une aide à leur structuration et pour initier des actions innovantes

91 postes ont été financés au profit des associations, au titre du FONJEP, pour un peu plus de **650 000** euros

123 postes d'adultes-relais et **9** délégués du préfet dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville dans le Pas-de-Calais ont assuré au quotidien un lien de proximité

8 246 400 euros de crédits de fonctionnement ont permis de financer **650** projets et plus de **220** opérateurs qui sont intervenus auprès des habitants des quartiers prioritaires

8 463 361 euros d'investissement au titre de la dotation politique ville ont permis de financer **44** projets d'équipement

2 668 069 euros ont été consacrés par l'État à la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté

1 983 295 euros de subvention globale ont accompagné les politiques sociales du Conseil départemental

62 262 953 euros ont permis la réalisation d'actions de cohésion sociale en faveur des personnes fragiles et vulnérables

58 200 euros ont été consacrés aux diagnostics et travaux d'office menés par l'État, pour **5** logements, afin de supprimer un risque lié à un péril, lorsque le propriétaire a été défaillant

Des financements de l'État au service des territoires

En 2019, la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la Dotation de soutien aux investissements locaux (DSIL) ont permis de subventionner plus de 420 projets locaux à hauteur d'un montant total de 15,9 millions d'euros pour la DETR et de 10,8 millions d'euros pour la DSIL.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) s'est quant à elle élevée à 771 765 547 euros (+ 0,3 % par rapport à 2018) et a été répartie à hauteur de 49,5 % pour les communes, 15,2 % aux groupements intercommunaux et 35,3 % au département.

Avant son automatisation en 2021, l'attribution du FCTVA a nécessité l'examen en 2019, de 1029 dossiers. Plus de 108 millions d'euros ont été versés au profit des collectivités et EPCI bénéficiaires (soit une augmentation de plus de 10 millions d'euros et de + 10,4% par rapport à 2018).

Enfin, dans le cadre du Contrat de plan État-région, 11,675 millions d'euros ont été engagés pour financer 27 projets en 2019, via le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT).

Au total, le paiement des 44 diverses dotations, fonds nationaux et compensations par l'État, a cumulé en 2019 pour les collectivités du Pas-de-Calais, un montant total de 1,54 milliard d'euros.

Préserver les boisements et les espaces dunaires sur le littoral

Ces espaces fragiles subissent de fortes pressions et l'État est particulièrement vigilant quant à leur conservation. Ainsi, plus de 30 hectares défrichés ont fait l'objet de mesures de compensation dûment contrôlées. En contrepoint, au titre de la gestion dynamique de la ressource forestière, en 2019, 31 dossiers de développement forestier ont été financés financées par l'État, la Région et l'Europe.

Favoriser la transition énergétique

La DDTM accompagne les collectivités sur le thème de la transition énergétique. Cela s'est traduit par trois avis sur des arrêts de projet mais aussi dans le suivi des premières demandes de solde des conventions Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) (9 millions d'euros pour 125 actions).

En parallèle, la DDTM a co-construit avec la Communauté d'agglomération Béthune-Bruay, Artois, et Lys romane le second contrat de transition écologique (CTE) du Pas-de-Calais, qui a été signé le 16 décembre 2019, en présence de la secrétaire d'État Emmanuelle Wargon.

Actions marquantes en 2019

La reprise du projet Canal Seine Nord Europe

Annoncé le 4 octobre 2019, l'accord de financement entre l'État et les collectivités du nord de la France, a été confirmé par la signature le 22 novembre suivant, en présence du Président de la République, de la convention financière, pour la construction du Canal Seine Nord Europe. Ainsi, sur un montant total estimé du projet de 4,9 milliards d'euros, la part financée par l'État s'élèvera à 1,1 milliard d'euros.

Le préfet s'est rendu à Ytres le 12 septembre 2019, commune la plus impactée par le tracé du canal (tranchée de 50 m de profondeur sur 200 m de large) afin d'échanger avec le conseil municipal sur l'accompagnement de la commune par les services de l'État.

La poursuite du développement des infrastructures de téléphonie mobile

Dans le cadre du programme gouvernemental dit du « new deal », un groupe de suivi départemental co-animé par la préfecture et le Conseil départemental, s'est employé en 2019 à prioriser les relais de téléphonie mobile à déployer sur le Pas de Calais.

Depuis 2018, ce sont 11 sites qui ont été ainsi retenus, dont 2 nouveaux pylônes (Vacquerie-le-Boucq et Buire-au-Bois) seront opérationnels dès l'été 2020.

L'intensification de la rénovation des cités minières

3 300 réhabilitations de logements miniers ont été réalisées en 2019. C'est une augmentation du rythme de + 65 % par rapport aux années antérieures et l'accélération est continue. Pour les locataires, le confort est amélioré et le pouvoir d'achat net progresse de plusieurs dizaines d'euros par mois, non dépensés en coûts de chauffage. Sur les trois cités minières traitées en 2019, la généralisation de la clause d'insertion dans les marchés publics de travaux a bénéficié à 36 personnes en recherche d'emploi.

Chiffres clés en 2019

15,9 millions d'euros de subventions d'Etat aux communes et intercommunalités, pour la DETR et 10,8 M € pour la DSIL

11,825 millions d'euros ont été engagés pour financer 27 projets locaux structurants, via le FNADT

771 765 547 euros de DGF versés par l'État aux communes, aux intercommunalités et au département

plus de **108 millions d'euros** de FCTVA reversés par l'État, pour les communes, les intercommunalités et le département

au total, le paiement des **44** diverses dotations, fonds nationaux et compensations par l'État, a cumulé en 2019 plus de **1,54 milliard d'euros** au bénéfice des collectivités du Pas-de-Calais

Moderniser l'État au service des usagers et des collectivités

La dématérialisation des procédures

Pour les particuliers et les entreprises

Le Centre d'Expertise et de Ressources Titres (CERT) de la préfecture du Pas-de-Calais, en charge de l'instruction des demandes de cartes nationales d'identité et de passeports dans les Hauts-de-France, a connu une activité record en 2019, avec 790 000 demandes instruites (13 % de plus qu'en 2018).

Cette forte progression a pu être gérée sans dégrader les délais de traitement des demandes tout en développant les dispositifs de lutte contre la fraude.

Des dotations de dispositifs de recueil des empreintes digitales (DR) supplémentaires ont permis d'implanter, en proximité, de nouveaux points d'enregistrement des demandes dans les mairies d'Avesnes-le-Comte, Lumbres, Marck, Rouvroy, Dainville, ainsi que l'installation d'une troisième borne à Noeux-les-Mines.

La quasi-totalité des démarches entre la Direction Générale des Finances Publiques et les entreprises est maintenant dématérialisée.

Pour les particuliers, la promotion des services en ligne fait l'objet d'une démarche volontariste de la Direction départementale des Finances publiques, avec notamment la promotion des avantages de la déclaration en ligne des revenus et l'espace personnel qui permet d'initier la plupart des démarches.

Le nombre de déclarants des revenus en ligne s'est élevé à près de 497 000 usagers en 2019 pour le département du Pas-de-Calais (60% des contribuables, avec une progression de 14 % sur 2018). Les particuliers ont également procédé au paiement dématérialisé de leurs impôts dans 72,3 % des cas, soit une progression de 3,7 points en un an.

Pour les collectivités

La poursuite de la dématérialisation des opérations électorales

Avec la mise en place du Répertoire Electoral Unique (R.E.U.) au 1er janvier 2019, les listes électorales des 890 communes du Pas-de-Calais sont désormais toutes dématérialisées. Les mairies actualisent leurs listes directement sur la nouvelle application ELIRE, qui permet de mettre en réseau l'INSEE et les 35 000 communes de France.

Pour la première fois à l'occasion des élections au Parlement européen du printemps 2019, l'application EIREL (Envoi Informatisé des Résultats Electoraux) a été utilisée pour la remontée des résultats. 750 communes du Pas-de-Calais ont utilisé avec succès ce nouveau dispositif de communication dématérialisée des résultats du scrutin.

L'accompagnement de tous les publics

Le Président de la République a décidé le 25 avril 2019, la mise en place d'un réseau France Services qui doit permettre à nos concitoyens de procéder aux principales démarches administratives du quotidien, au plus près du terrain.

Cette nouvelle ambition s'appuie sur une refonte complète du réseau existant des Maisons de services au public (MSAP), qui ne pourront obtenir le label France Services qu'à

la condition de respecter les nouvelles exigences de qualité de services, ainsi que sur l'ouverture de nouvelles implantations France Services là où sont les besoins, prioritairement dans les cantons ruraux et les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

L'objectif est de couvrir les 39 cantons du département d'ici le 31 décembre 2021.

Actions marquantes en 2019

Le déploiement de « JUSTIF'ADRESSE »

Cette application informatique permet une vérification automatique de l'adresse saisie par l'utilisateur qui effectue ses démarches en ligne auprès des services d'État, ce qui le dispense de produire un justificatif de domicile.

La dématérialisation des demandes d'autorisation agricole d'exploiter

L'outil de téléprocédure LOGICS permet désormais aux agriculteurs de déposer leur demande d'autorisation en ligne.

708 dossiers ont ainsi été déposés auprès de la DDTM en 2019.

La dématérialisation du suivi en douane des marchandises

Dans le cadre des préparatifs du Brexit, la douane française a développé un système d'information spécifique, SI BREXIT, qui permettra la dématérialisation de la chaîne de transmission des informations à caractère douanier. Ainsi sera préservée la fluidité des passages de marchandises entre les ports du Pas-de-Calais et le Royaume-Uni et sera également maintenue la compétitivité des opérateurs du trans-manche.

L'épilogue du contentieux entre intercommunalités du Calaisis

Dans le Calaisis, le découpage de la communauté de communes du Sud-Ouest du Calaisis entre la communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mer (CAGCTM) et la communauté de communes des Trois Pays - devenue communauté du Pays d'Opale (CCPO), avait été annulé par le Tribunal Administratif de Lille fin 2018, avec toutefois un effet différé au 1^{er} décembre 2019 pour éviter le retour pur et simple à la situation antérieure.

Les services de l'État se sont donc employés à la recherche d'une solution consensuelle, qui a pu être trouvée avec l'extension du périmètre de la CAGCTM et la conclusion d'un accord de réciprocité du bénéfice de recettes financières avec la CCPO.

Chiffres clés en 2019

27 Maisons de services au public ouvertes dans le Pas-de-Calais

40 000 examens du permis de conduire organisés dont 26 000 en catégorie B, avec un taux de réussite de 61,9 %

790 000 cartes d'identité et passeports instruits en un an au Centre d'expertise et de ressources titres d'identité du CERT de la préfecture du Pas-de-Calais

Les temps forts de la communication de l'État en 2019

18/01

mise à l'honneur des citoyennes et citoyens aux parcours exemplaires



24/01
visite du ministre de l'Intérieur (Brexit)



03/02

Enduropale - Le Touquet du 1er au 3 février

14/02

Réunion du Conseil Départemental de l'Insertion par l'Action Économique



18 au 22/03

Semaine de l'industrie

21/03

Visite du ministre de l'Agriculture et de l'alimentation à Calais et Boulogne-sur-Mer

JANVIER

FÉVRIER

MARS



18/01

visite du Premier Ministre à Calais (Brexit)

08/02

Noyelles-Godault
Signature des premiers PAQTE dans le Pas-de-Calais



13/03

Clôture des réunions d'initiative locale dans le cadre du grand débat national



05/07

Mainsquare Festival



08/08

Opération Interministérielle Vacances à Dennebrœucq

02/09

Tournage de la série «Baron Noir» à la préfecture



JUILLET

AOUT

SEPTEMBRE

01/07

Exercice franco-britannique de régulation du trafic transmanche à Calais

14/07

Fête nationale à Arras



29/08

Inauguration du centre historique Azincourt 1418

22/09

Journées européennes du patrimoine



24/09

Vernissage de l'exposition « Pologne 1840-1919. Peindre l'âme d'une nation » au Louvre Lens



24/04
Inauguration de la digue de Sangatte

03/04

Signature des premiers emplois francs dans le Pas-de-Calais

02/05
Annonce des territoires retenus pour le dispositif des cités éducatives / Inauguration d'un pôle éducatif à Arras



21/06
Fête de la musique à la préfecture du Pas-de-Calais

AVRIL **MAI** **JUIN**

04/04
Plan d'action pour prévenir et lutter contre les traversées maritimes.



26/05
Elections européennes à la préfecture du Pas-de-Calais



09/06
Rendez-vous aux jardins

24/06
Réception des élus

01/10
Opération de désamorçage d'une bombe à Boulogne-sur-Mer



03/10
Congrès des maires



11/11
Inauguration de « La Station » - pôle gare d'agglomération de Saint-Omer



18/12
Pose de la première pierre de la piste poids-lourds de Dainville

OCTOBRE **NOVEMBRE** **DÉCEMBRE**

14/10
Réunion départementale sur la situation économique et l'emploi à Arras

21/10
Tournage d'une série sur le Général de Gaulle à la préfecture



22/11
Auchel - Lancement de la Grande Équipe de la réussite républicaine



25/11
Clôture du Grenelle départemental de lutte contre les violences faites aux femmes

12/12
Conférence de lutte contre la pauvreté à Arras

31/12
Visite du préfet aux forces de sécurité mobilisées pour la nuit de la Saint-Sylvestre à Arras



Le financement de la vie économique et sociale

Concours financiers aux collectivités locales dont notamment :

- dotation globale de fonctionnement : 771,76 millions d'euros ;
- fonds de compensation pour la TVA : plus de 108 millions d'euros ;
- dotation d'équipement des territoires ruraux : 15,9 millions d'euros ;
- dotation de soutien à l'investissement local : 10,8 millions d'euros ;

Crédits d'intervention de l'État et de l'Europe

- fonds d'aménagement et de développement du territoire : 11,675 millions d'euros ;
- 104 millions d'euros pour la campagne 2019 de la Politique agricole commune (PAC) ;

Intervention de l'État en faveur de :

- la cohésion sociale : 62,26 millions d'euros ;
- le développement du sport : 3,57 millions d'euros ;
- la politique de la ville : 8,26 millions d'euros ;
- la sécurité et la qualité sanitaire : 795 000 euros ;
- la prévention de la délinquance : 752 698 euros ;
- la prévention des risques naturels majeurs : 2,8 millions d'euros ;

Financement du logement

- concours financiers de l'Anru répartis pour les projets d'intérêt régional instruits localement : 26,9 millions d'euros ;
- concours financiers de l'Anru pour les EPCI ayant des quartiers d'intérêt national : 180 millions d'euros ;
- subventions de l'Anah pour la réhabilitation des logements anciens : 28,3 millions d'euros.